

Du **changement** dans vos déchèteries !
Si jusqu'à présent vous triiez en fonction du type de déchet (ex : un meuble dans le mobilier) le tri se fera désormais par **matière** !

MAIS QU'EST CE QUE ÇA CHANGE ?



La benne **PLASTIQUE MULTI REP**

Dans cette benne sont acceptés : **le mobilier en plastique, les jouets d'extérieur de plus de 80cm, tous les éléments en PVC** (revêtements de sol et murs, canalisations, liner de piscine, etc)



La benne **BOIS MULTI REP**

Dans cette benne sont acceptés : **le mobilier en bois intérieur et extérieur, le bois de charpente et d'ossature, le plancher ou encore les portes non vitrées.**



La benne **LAIN DE ROCHE**

Auparavant jetée dans la benne encombrants, **la laine de roche** possède désormais sa propre filière, et donc sa propre benne.



La benne **LAIN DE VERRE**

Tout comme la laine de roche, **la laine de verre** possède désormais sa propre benne grâce à sa nouvelle filière, elle ne sera donc plus à jeter dans la benne encombrants.



La benne **MENUISERIES VITRÉES**

Cette nouvelle filière s'applique uniquement pour les **menuiseries comportant des vitres**. Les portes non vitrées seront redirigées vers une benne adéquate en fonction de leur matière.



La benne **MÉTAUX**

Déjà présente en déchèterie, les consignes de la benne métaux s'élargissent. Sont acceptés : **les éléments de charpente métallique, poutres IPN, tôles plaques, robinetterie, mobilier en métal, conduits et tubes flexibles.**



La benne **MOBILIER**

Dorénavant, seuls **les fauteuils, canapés, matelas, tapis et mobilier en osier** sont acceptés !
Le mobilier en bois, en plastique et en métal est redirigé vers d'autres bennes.



La benne **ENCOMBRANTS**

Dans cette benne, vous pourrez déposer : **le lino, la moquette, les canisses en osier ou bambou, le liège, le polystyrène ou encore tout revêtement de sol en caoutchouc.**



Articles de Sport et Loisirs (ASL)



Articles de Bricolage et de Jardin thermiques



Articles de Bricolage et de Jardin non thermiques



Jeux et Jouets



PRÉPARER SON PASSAGE EN DÉCHÈTERIE

- Je trie mes déchets suivant la benne de destination.
- J'optimise mon chargement
- Je plie les cartons d'emballage.
- Je ne mélange pas les produits dangereux et je les transporte en toute sécurité.
- Je prends le soin de bien arrimer mon chargement pour éviter toute envolée, sous peine de contravention
- Je reste cordial avec le personnel du SMIRTOM



L'accès aux déchèteries est possible grâce à une **carte d'accès**. Celle-ci est délivrée **gratuitement** à l'accueil du SMIRTOM sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile



Amilly - Route de Paucourt
Corquilleroy - Parc d'activité de Chaumont
Dordives - Route de Bransles

**Du lundi au samedi
de 8h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00**



Les déchèteries d'Amilly et de Dordives ne peuvent accueillir certains types de véhicules de plus de **2m10**. Par conséquent, ceux-ci doivent se rendre sur le site de Corquilleroy.

20, route de Chaumont
Parc d'activités de Chaumont
45120 CORQUILLEROY



02 38 87 37 38
accueil@smirtom.fr



**Du changement
EN DÉCHÈTERIE
1^{er} octobre 2024**



Les Éco-organismes partenaires



VALDELIA



Re_fashion



CYCLEVIA



ecomaison